Etat, CNC, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, Conseil Départemental de Vaucluse, Métropole Aix-Marseille-Provence
ANNEXE FINANCIÈRE RÉCAPITULATIVE 2026

	ÉTAT	CNC	RÉGION	CNC	TOTAL	CD	CNC	TOTAL	METROPOLE	CNC	TOTAL	CD	CNC	TOTAL	TOTAL
	DRAC	Soutien direct aux structures régionales ou départementales	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Cofinancement CNC vers Région	Intermédiaire Région (dont abondements CNC sur actions co-financées)	Alpes-Maritimes	Cofinancement CNC vers CD 06	Intermédiaire CD 06 (dont abondements CNC sur actions cofinancées)	Métropole Aix-Marseille-Provence	Cofinancement CNC vers la Métropole	Intermédiaire Métropole (dont abondements CNC sur actions cofinancées)	Vaucluse	Cofinancement CNC vers CD 84	Intermédiaire CD 84 (dont abondements CNC sur actions cofinancées)	GLOBAL
Axe I - Soutenir la création pour favoriser l'émergence des talents															
Art. 4 Soutien à l'émergence et au renouveau des talents	-	-	85 000	5 000	90 000	-	-	-	26 000	-	26 000	-	-	-	116 000
4.1 : Le déploiement de l'opération Talents en Court	-	-	30 000	5 000	35 000	-	-	-	4 000	-	4 000	-	-	-	39 000
4.2 : Autres actions : émergence des talents et professionnalisation des jeunes	-	-	55 000	-	55 000	-	-	-	22 000	-	22 000	-	-	-	77 000
Art. 5 Soutien à l'accompagnement des auteurs	-	-	199 500	21 500	221 000	9 000	-	9 000	5 000	-	5 000	25 000	-	25 000	260 000
5.1 : Soutien sélectif à l'auteur par l'octroi d'une bourse d'écriture	-	-	66 000	21 500	87 500	-	-	-	-	-	-	20 000	-	20 000	107 500
5.2 : Soutien aux résidences d'écriture	-	-	133 500	-	133 500	9 000	-	9 000	5 000	-	5 000	5 000	-	5 000	152 500
Art. 6 Soutien sélectif à l'écriture et au développement	-	-	634 500	77 500	712 000	-	-	-	-	-	-	50 000	-	50 000	762 000
6.1 : Soutien sélectif à l'écriture	-	-	110 000	-	110 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	110 000
6.2 : Soutien sélectif au développement	-	-	190 000	-	190 000	-	-	-	-	-	-	50 000	-	50 000	240 000
6.3 : Soutien sélectif au développement spécifique (coproductions internationales, projets innovants et d'animation)	-	-	244 500	77 500	322 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	322 000
6.4 : Soutien sélectif au programme éditorial	-	-	90 000	-	90 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	90 000
Art. 7 Soutien sélectif au développement et à la production d'œuvres immersives	-	-	28 000	10 000	38 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38 000
Art. 8 Soutien sélectif à la web-création	-	-	20 000	10 000	30 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30 000
Art. 9 Soutien sélectif à la production d'œuvres de courte durée	-	-	333 000	140 000	473 000	-	-	-	20 000	-	20 000	-	-	-	493 000
Art. 10 Soutien sélectif à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée	-	-	2 378 000	882 000	3 260 000	183 334	66 666	250 000	170 000	-	170 000	150 000	-	150 000	3 830 000
Art. 11 Soutien sélectif à la production d'œuvres audiovisuelles	-	-	1 405 000	570 000	1 975 000	106 666	33 334	140 000	310 000	-	310 000	100 000	-	100 000	2 525 000
Art. 12 Soutien sélectif au jeu vidéo (prototypage et production)	-	-	182 000	-	182 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	182 000
Art. 13 MED IN DOC : Soutien sélectif au documentaire en partenariat avec les télévisions du territoire	-	-	230 000	-	230 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	230 000
Art. 14 Soutien aux oeuvres d'intérêt régional	-	-	160 000	-	160 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	160 000
SOUS-TOTAL AXE I	-	-	5 655 000	1 716 000	7 371 000	299 000	100 000	399 000	531 000	-	531 000	325 000	-	325 000	8 626 000
Axe II - Structurer les filières et l'emploi pour renforcer l'attractivité des territoires															
Art. 16 Accueil des tournages	-	-	61 000	-	61 000	46 000	-	46 000	-	-	-	30 000	-	30 000	137 000
16.1 : La Commission régional du Film (CRF) et le soutien aux Commissions du Film associatives	-	-	61 000	-	61 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	61 000
16.2 : Accueil des tournages et soutien à la Commission du film Alpes-Maritimes Côte d'Azur	-	-	-	-	-	46 000	-	46 000	-	-	-	-	-	-	46 000
16.3 : Accueil des tournages et soutien à la Commission du film Luberon Vaucluse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30 000	-	30 000	30 000
Art. 17 Soutien au développement de la filière	-	-	337 300	-	337 300	-	-	-	127 280	-	127 280	4 000	-	4 000	468 580
17.1 : Soutien à la capacité d'investissement des entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-
17.2 : Soutien à l'implantation et au développement d'entreprises et écosystèmes locaux	-	-	100 000	-	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000
17.3 : Soutien à la modernisation d'équipements adaptés : studios de tournage et de productions numériques et base logistique d'accueil des tournages	-	*(pour mémoire) 314 000 (1)*		-	-	-	-	-	80 000	-	80 000	-	-	-	80 000
17.4 : Soutien aux professionnels : actions de mise en réseau et de structuration de filières	-	-	86 000	-	86 000	-	-	-	10 000	-	10 000	4 000	-	4 000	100 000
17.5 : Favoriser les échanges entre professionnels et renforcer l'attractivité	-	-	151 300	-	151 300	-	-	-	37 280	-	37 280	-	-	-	188 580
Art. 18 Soutien à la formation professionnelle	-	3 575 000	1 114 200	-	1 114 200	144 000	-	144 000	-	-	-	-	-	-	4 833 200
SOUS-TOTAL AXE II	-	3 575 000	1 512 500	-	1 512 500	190 000	-	190 000	127 280	-	127 280	34 000	-	34 000	5 438 780
AXE III - Reconquérir les publics grâce aux exploitants et aux acteurs de la diffusion culturelle															
Art. 20 Soutenir un parc moderne et diversifié maillant le territoire	-	54 500	80 000	-	80 000	836 160	-	836 160	2 200 000	-	2 200 000	41 400	-	41 400	3 212 060
20.1 : Aides et actions de la Région	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20.2 : Aides et actions du Département des Alpes-Maritimes	-	-	-	-	-	596 160	-	596 160	-	-	-	-	-	-	596 160
20.3 : Aides et actions du Département de Vaucluse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17 400	-	17 400	17 400
20.4 : Aides et actions de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Scènes et Cinés - Abondement et investissements	-	-	-	-	-	-	-	-	2 200 000	-	2 200 000	-	-	-	2 200 000
20.5 : Aides et actions de la DRAC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20.6 : Aides et actions du CNC	-	*(pour mémoire) 2 185 496 € (2)*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20.7 : Soutien aux réseaux de salles	-	*54 500*	40 000	-	40 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	94 500
20.8 : Soutien au cinéma itinérant	-	-	40 000	-	40 000	240 000	-	240 000	-	-	-	24 000	-	24 000	304 000
Art. 21 Reconquérir et renouveler le public par la médiation	-	-	53 500	45 500	99 000	8 886	8 886	17 772	45 000	45 000	90 000	-	-	-	206 772
21.1 : L'emploi des médiateurs / chargés de développement des publics en salle de cinéma	-	-	45 500	45 500	91 000	8 886	8 886	17 772	45 000	45 000	90 000	-	-	-	198 772
21.2 : Les outils de la médiation	-	-	8 000	-	8 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 000
Art. 22 Le maillage du territoire par les acteurs de la diffusion culturelle	180 400	4 298 938	1 386 115	12 000	1 398 115	1 285 000	-	1 285 000	106 000	-	106 000	67 500	-	67 500	7 335 953
22.1 : Soutien aux festivals	28 000	4 262 938	1 271 900		1 271 900	1 005 000	-	1 005 000	46 000	-	46 000	58 000	-	58 000	6 671 838
22.2 : Soutien à la diffusion des œuvres aidées	-	-	12 000	12 000	24 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 000
22.3 : Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle relayée sur le territoire régional	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
22.4 : Autres actions de médiation locale	152 400	*36 000*	102 215	-	102 215	280 000	-	280 000	60 000	-	60 000	9 500	-	9 500	640 115
SOUS-TOTAL AXE III	180 400	4 353 438	1 519 615	57 500	1 577 115	2 130 046	8 886	2 138 932	2 351 000	45 000	2 396 000	108 900	-	108 900	10 754 785
Axe IV - Renforcer l'éducation aux images pour former les publics de demain															

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

Art. 23 Ma classe au cinéma	129 500	-	155 000	-	155 000	28 000	-	28 000	-	-	-	35 000	-	35 000	347 500
23.1 : Dispositif régional « Lycéens et apprentis au cinéma »	43 000	*328 511 € pour mémoire* (3)	145 000	-	145 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	188 000
23.2 : Dispositif départemental « Collège au cinéma »	37 000	*774 372 € pour mémoire* (4)	-	-	-	28 000	-	28 000	-	-	-	35 000	-	35 000	100 000
23.3 : Dispositif « École au cinéma »	29 500	*610 241 € pour mémoire* (4)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29 500
23.4 : Dispositif « Maternelle au cinéma »	20 000	*372 480 € pour mémoire* (5)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20 000
23.5 : Dispositif "Etudiants au cinéma"	-	-	10 000	-	10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 000
Art. 24 Dispositif "Toute la lumière sur les SEGPA"	11 000	100 000	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-	111 000
Art. 25 Enseignement de spécialité cinéma-audiovisuel du baccalauréat	170 600	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	170 600
Art. 26 Le renforcement de « Passeurs d'images » et de « Des Cinés la vie ! »	52 200	*246 750€ pour mémoire* (6)	50 000	-	50 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	102 200
Art. 27 Pôle régional d'éducation aux images	47 000	-	120 000	-	120 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	167 000
Art. 28 Généralisation de l'éducation artistique et culturelle et démocratisation culturelle	144 250	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	144 250
Art. 29 La mise en place d'ateliers de sensibilisation à l'écriture scénaristique dès le plus jeune âge	-	72 000 (7)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	72 000
Art. 30 Le déploiement de réseaux d'ambassadeurs jeunes du cinéma	-	(pour mémoire) 114 999 € (8)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Art. 31 Soutiens des partenaires aux actions de pratique de l'image : accompagner le regard des jeunes en les rendant acteurs de la fabrication des récits et des images	-	-	30 000	-	30 000	20 500	10 000	30 500	91 000	-	91 000	5 000	10 000	15 000	166 500
Art. 32 Les autres actions du Département des Alpes-Maritimes entrant dans le champ de l'éducation aux images	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Art.33 Les autres actions du Département de Vaucluse entrant dans le champ de l'éducation aux images	-	-										18 573			18 573
Fonds de concours	182 000	-													182 000
SOUS-TOTAL AXE IV	736 550	172 000	355 000	-	355 000	48 500	10 000	58 500	91 000	-	91 000	58 573	10 000	50 000	1 481 623
Axe V - Valoriser le patrimoine cinémaographique en région															
Art. 34 Actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique	-	767 000	50 000	-	50 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	817 000
Art. 35 Plan de numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL AXE V	-	767 000	50 000	-	50 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	817 000
TOTAL	916 950	8 867 438	9 092 115	1 773 500	10 865 615	2 667 546	118 886	2 786 432	3 100 280	45 000	3 145 280	526 473	10 000	517 900	27 118 188
TOTAL cofinancement du CNC vers la collectivité				1 773 500			118 886			45 000			10 000		1 947 386

(1) Pour le CNC, le montant est indiqué pour mémoire et n'est pas comptabilisé. Ce montant définitif correspond aux aides sélectives du CNC attribuées aux structures de la Région Provence Alpes Côté d'Azur en 2025: aide aux moyens techniques (314 000 €).
(2) Pour le CNC, le montant est indiqué pour mémoire et n'est pas comptabilisé. Ce montant définitif correspond aux aides sélectives du CNC attribuées aux salles de cinéma de la Région Provence Alpes Côté d'Azur en 2025 : aide sélective à la petite et moyenne exploitation (624 900 €), aide à la diffusion Art et Essai (1 560 596 €) l'aide aux circuits itinérants (0 €) soit un montant total de 2 185 496 €.
(3) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ce montant correspond à la prise en charge financière 2025 par le CNC des copies numériques et de la conception des documents pédagogiques des films du dispositif « Lycéens au cinéma » au plan national, ainsi qu'aux dépenses consacrées à des opérations pour le Lycée (Prix Jean Renoir, Transport des films du BAC, Achats de droit pour le BAC).
(4) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ils concernent les dispositifs d'éducation au cinéma que le CNC soutient au plan national : prise en charge financière 2025 des copies numériques et conception des documents pédagogiques, soutien des associations nationales agissant dans ce domaine.
(5) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ils concernent le soutien aux associations nationales agissant pour la mise en œuvre des dispositifs d'éducation au cinéma que le CNC soutient au plan national en 2025.
(6) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Au plan national, le CNC soutient l'association coordinatrice de l'opération « Passeurs d'images ». Le montant indiqué est le montant de la subvention accordée en 2025.
(7) Organisation d'ateliers d'écriture scénaristique en temps scolaire et hors temps scolaire, hors défi Ecris ta série (30 000€), le suivi du défi en temps scolaire et hors temps scolaire (30 000 €), la supervision de l'organisation régionale du comité de lecture du défi (2 000€) ainsi que l'organisation d'un temps régional de valorisation (10 000 €) soit 72 000 €.
(8) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Montant de la subvention attribuée par le CNC dans le cadre du programme "ambassadeurs jeunes du cinéma" en Région PACA de 2024 à 2026 : 114 999 € (38 333 € pour l'Alhambra, 38 333 € pour Cannes Cinéma et 38 333 € pour l'Institut de l'Image).

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026